Image not found or type unknown

Surendettement et dettes suite divorce

Par **MANGARD JEAN NOEL**, le **09/10/2016** à **14:58**

Bonjour,

Suite au jugement de divorce, je dois régler 1.800 euros de dommage et intérêts à mon ex épouse et 2.700 euros de frais d'avocats suite à la procédure de divorce. Sachant que j'ai un dossier de surendettement en cours et mis en place avant le jugement de divorce, puis je déposer un nouveau dossier et revoir le plan sachant que je ne peux financièrement régler ces sommes.

Je précise que j'ai reçu un commandement de payer saisie vente pour les dommages et intérêts (1800 euros) de mon ex épouse. Est ce que je risque vu ma situation une saisie sur rémunération et compte bancaire ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **youris**, le **09/10/2016** à **15:09**

bonjour,
si votre ex-épouse a obtenu qu'un huissier vous envoie un commandement de saisie-vente, c'est qu'elle possède un jugement valant titre exécutoire vous condamnant à payer.
vous risquez effectivement des saisies sur vos rémunérations ou compte bancaires.
salutations

Par **MANGARD JEAN NOEL**, le **09/10/2016** à **15:15**

Merci pour votre réponse,oui le jugement est celui du divorce je pense ???

Par **MANGARD JEAN NOEL**, le **09/10/2016** à **15:33**

Donc j'ai tout intérêt à re déposer un nouveau dossier de surendettement avec les nouvelles sommes du divorce et de l'avocat ??

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés